

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 17.04.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 19.10.01 Bulletin 01/42.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES  
SA — FR.

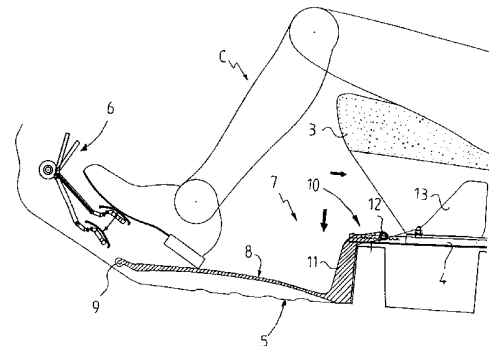
72 Inventeur(s) : RAMES CHRISTIAN.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET POUPON.

54 DISPOSITIF DE REGLAGE DE LA POSITION DES PIEDS D'UN CONDUCTEUR SUR UN PEDALIER DE  
VEHICULE AUTOMOBILE.

57 La présente invention concerne un dispositif de régle-  
ge de la position des pieds d'un conducteur sur un pédalier  
de véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il constitué  
d'un faux plancher (8) articulé d'une part, dans sa partie  
avant, autour d'un axe transversal (9), situé sensiblement  
au droit du pédalier (6), et associé d'autre part, dans sa  
partie arrière à des moyens (10) de réglage en hauteur dudit  
faux plancher (8).



La présente invention concerne un dispositif de réglage de la position des pieds d'un conducteur sur un pédalier de véhicule automobile.

Elle se rapporte plus particulièrement à un dispositif permettant de régler en fonction de la taille du conducteur du véhicule la position adéquate des pieds sur le pédalier dudit véhicule.

On sait que la différence de taille des conducteurs pour un seul et même poste de conduite implique une mauvaise position des pieds sur le pédalier, c'est-à-dire, par exemple, un contact par le bout du pied sur la pédale et principalement sur les pédales nécessitant une bonne position, tel que l'accélérateur et le frein, pour maîtriser le véhicule. De plus, les conducteurs des tailles extrêmes ont, pour accéder aux pédales, de très mauvaises postures.

Le but de l'invention est de proposer un dispositif de réglage de la position des pieds qui permette de résoudre tout ou partie des inconvénients précités.

A cet effet, la présente invention a pour objet un dispositif de réglage de la position des pieds d'un conducteur sur un pédalier de véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un faux plancher articulé d'une part, dans sa partie avant, autour d'un axe transversal, situé sensiblement au droit du pédalier, et associé d'autre part, dans sa partie arrière, à des moyens de réglage en hauteur dudit faux plancher.

Selon une caractéristique avantageuse, les moyens de réglage en hauteur du faux plancher sont associés au réglage longitudinal du siège.

Selon encore une autre caractéristique avantageuse, les moyens de réglage sont constitués de deux cols de cygne, qui sont pourvus chacun à leur extrémité d'un galet apte à coopérer avec un profil d'une came montée solidaire sur les flancs de l'assise du siège du conducteur.

Selon une variante de réalisation de l'invention, les moyens de réglage en hauteur du faux plancher sont actionnables par un interrupteur électrique situé au voisinage du poste de conduite.

Dans une telle variante, les moyens de réglage sont, par exemple, constitués d'une vis sans fin reliée à un moteur électrique.

Selon encore un autre mode de réalisation, les moyens de réglage en

hauteur du faux plancher sont actionnables manuellement.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

5 - la figure 1 est une vue schématique d'un poste de conduite d'un véhicule équipé du dispositif selon la présente invention, dont le poste de conduite est réglé pour un conducteur de grande taille ;

- la figure 2 est une vue similaire à la figure 1, dont le poste de conduite est réglé pour un conducteur de petite taille ; et

10 - les figures 3 et 4 sont des vues à plus grande échelle du dispositif selon la présente invention respectivement dans une position maximale correspondant à la figure 1 et dans une position minimale correspondant à la figure 2.

On a représenté sur les figures 1 à 4, un poste de conduite de véhicule automobile pourvu, de manière classique, d'un volant (1) relié à une colonne de direction (2) de façon à commander les roues directrices, non représentées, une assise de siège (3) monté sur des glissières (4) longitudinales par rapport au véhicule et solidaire d'un plancher (5) du véhicule, et un pédalier (6).

15 Selon la présente invention, le poste de conduite est avantageusement équipé d'un dispositif (7) de réglage de la position des pieds du conducteur (C) sur le pédalier (6).

Ce dispositif est constitué d'un faux plancher (8) articulé d'une part, dans sa partie avant, autour d'un axe transversal (9), situé sensiblement au droit du pédalier (6), et associé d'autre part, dans sa partie arrière, à des moyens (10) de réglage en hauteur dudit faux plancher (8).

25 L'axe d'articulation (9) est constitué, par exemple, d'une charnière qui est solidaire d'une part du plancher (5) et d'autre part au faux plancher (8).

Selon un mode de réalisation préférentiel, ces moyens de réglage (10) en hauteur du faux plancher (8) sont associés au réglage longitudinal du siège (3). Ces moyens (10) sont constitués, par exemple, de deux cols de cygne (11) disposé de part et d'autre du faux plancher (8), qui sont pourvus chacun à leur extrémité d'un galet (12) apte à coopérer avec un profil d'une came (13) montée solidaire sur les flancs de l'assise du siège (3).

Le fonctionnement du dispositif selon la présente invention va maintenant être expliqué en relation avec les figures 1 à 4.

On comprend à la lecture de la description ci-dessus, que lors du mouvement longitudinal de l'assise du siège (3), dans un sens quelconque, chacun des galets (12) peut se déplacer sur le profil de la came (13), permettant ainsi, de par la forme du profil, la montée (figure 2 ; assise du siège avancée) ou la descente (figure 1 ; assise du siège reculée), du faux plancher (8), et par conséquent une bonne position de la voûte plantaire du conducteur (C) sur chacune des pédales du pédalier (6).

Selon un autre mode de réalisation, non représenté, les moyens de réglage (10) en hauteur du faux plancher (8) sont constitués, par exemple, d'une vis sans fin reliée à un moteur électrique, pouvant être commandé par un interrupteur situé au voisinage du poste de conduite. Dans une telle réalisation, la hauteur du faux plancher (8) est réglable indépendamment de la position longitudinale du siège, par déplacement angulaire de la vis sans fin dans un sens ou dans un autre.

Bien entendu, selon une variante de ce mode de réalisation, le déplacement en hauteur de la partie arrière du faux plancher (8) peut être assuré de manière manuelle, par exemple au moyen d'un système classique du type réhausseur d'assise de siège.

On comprend à la lecture de la description ci-dessus que le dispositif de réglage de la position des pieds d'un conducteur sur un pédalier de véhicule automobile de la présente invention est relativement simple à réaliser et permet un contact-pédale plancher aussi confortable quelque soit la taille du conducteur et ceci de manière automatique déterminée par la position longitudinale du siège.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits.

## REVENDICATIONS

1. Dispositif de réglage de la position des pieds d'un conducteur sur un pédalier de véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un faux plancher (8) articulé d'une part, dans sa partie avant, autour d'un axe transversal (9), situé sensiblement au droit du pédalier (6), et associé d'autre part, dans sa  
5 partie arrière, à des moyens (10) de réglage en hauteur dudit faux plancher (8).

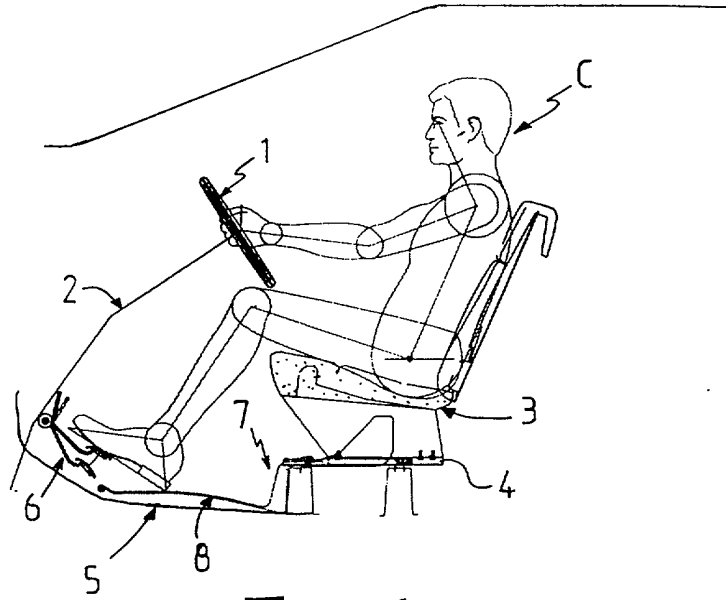
2. Dispositif de réglage de la position des pieds selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de réglage (10) en hauteur du faux plancher (8) sont associés au réglage longitudinal du siège (3).

10 3. Dispositif de réglage de la position des pieds selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de réglage (10) sont constitués de deux cols de cygne (11), qui sont pourvus chacun à leur extrémité d'un galet (12) apte à coopérer avec un profil d'une came (13) montée solidaire sur les flancs de l'assise du siège (3) du conducteur.

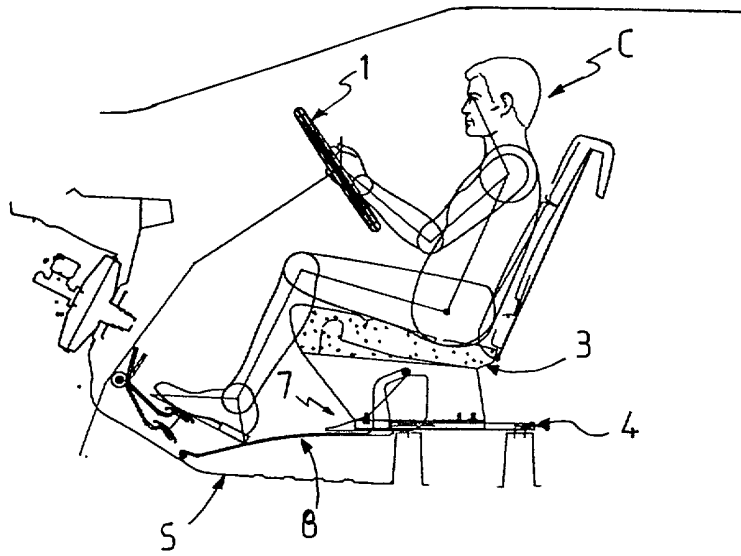
15 4. Dispositif de réglage de la position des pieds selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de réglage (10) en hauteur du faux plancher (8) sont actionnables par un interrupteur électrique situé au voisinage du poste de conduite.

20 5. Dispositif de réglage de la position des pieds selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de réglage (10) sont constitués d'une vis sans fin reliée à un moteur électrique.

6. Dispositif de réglage de la position des pieds selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de réglage (10) en hauteur du faux plancher (8) sont actionnables manuellement.

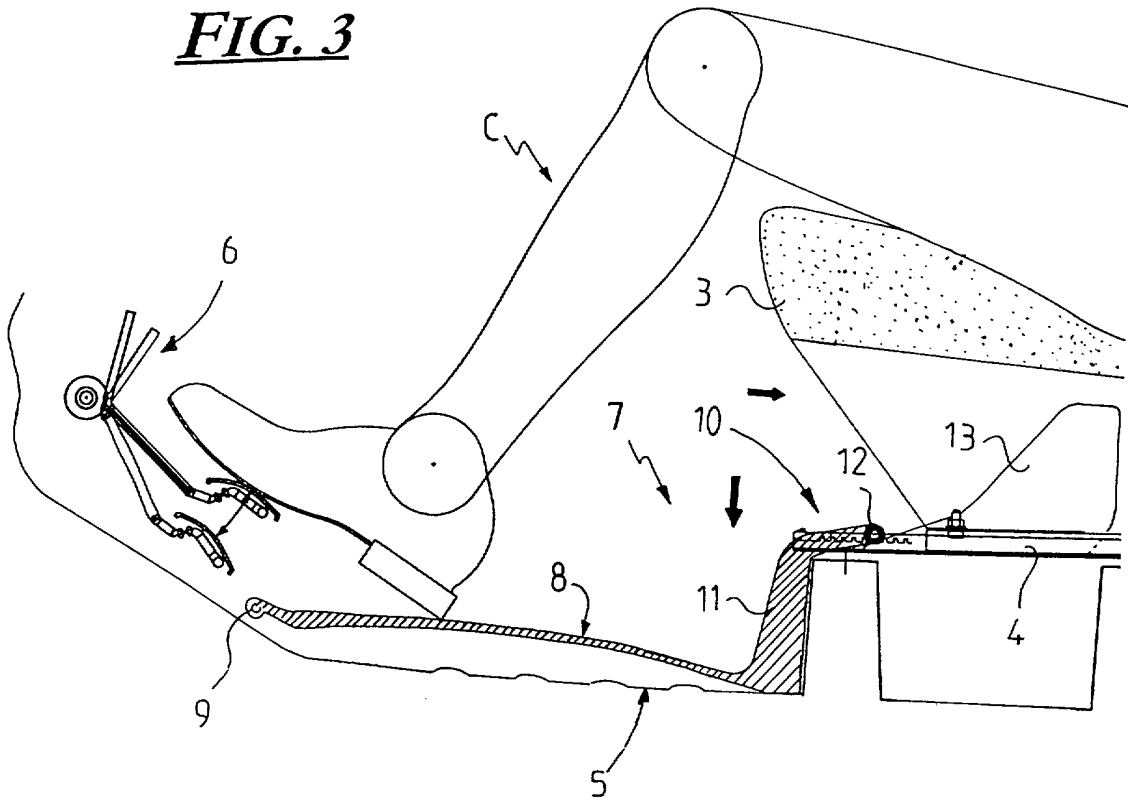


**FIG. 1**

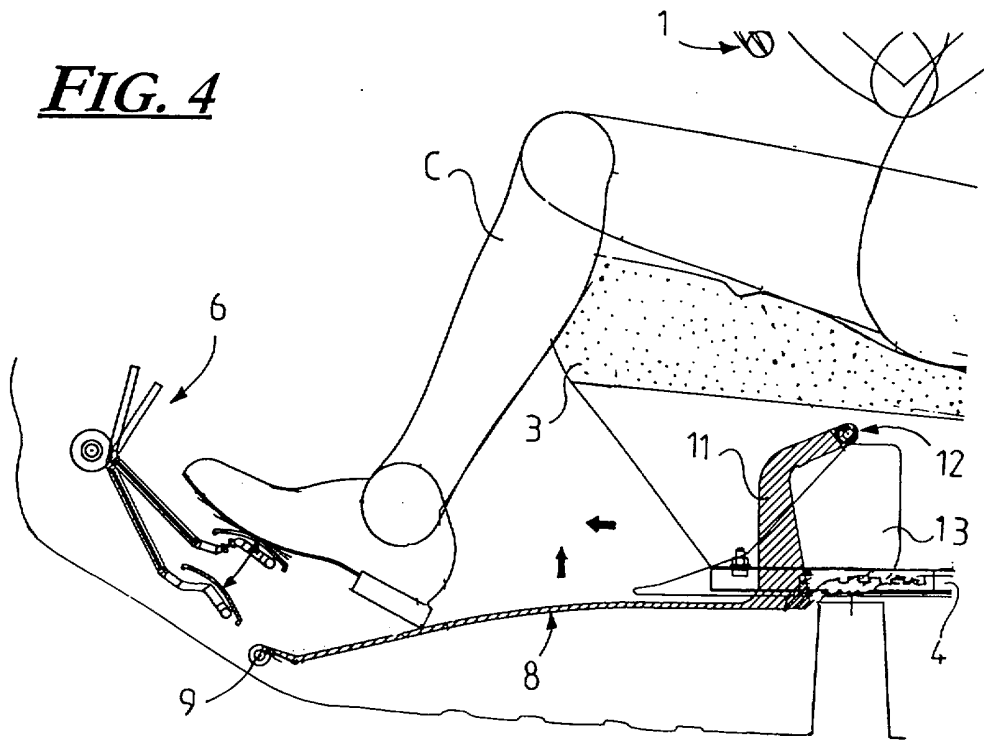


**FIG. 2**

**FIG. 3**



**FIG. 4**





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 586457  
FR 0004901

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 012, no. 247 (M-717), 13 juillet 1988 (1988-07-13) & JP 63 034254 A (NISSAN MOTOR CO LTD), 13 février 1988 (1988-02-13) * abrégé *	1	B60N3/06 B62D25/20
A	FR 2 689 081 A (RENAULT) 1 octobre 1993 (1993-10-01) * page 1, ligne 6 - ligne 13; figure 3 *	1	
A	DE 37 25 747 A (BAER PETER) 17 mars 1988 (1988-03-17) * abrégé; figure 2 *	1	
A	EP 0 786 370 A (PEUGEOT ;CITROEN SA (FR)) 30 juillet 1997 (1997-07-30) * figure 1 *	1	
A	FR 2 670 461 A (AEROSPATIALE) 19 juin 1992 (1992-06-19) * abrégé; figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B60N B62D B64C
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		18 janvier 2001	Pétiaud, A
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons</p> <p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			